

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour de décembre 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévégné
Monsieur Serge Bizier
Madame Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

05-12-345

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 14 novembre 2005.

ADOPTÉE

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Le greffier indique que les membres du conseil, Gilles Fortier, Monique Carré, André Bergeron et Martin Sévégné, ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

05-12-346

Indicateurs de gestion – Reddition de comptes

Le maire Gilles Fortier dépose les indicateurs de gestion 2004 et présente un document sur la reddition des comptes de ces indicateurs auprès des citoyens.

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'afficher sur le site internet de la municipalité le document sur la reddition des comptes des indicateurs de gestion auprès des citoyens.

ADOPTÉE

05-12-347

Formation nouveaux élus

ATTENDU le nouveau programme de perfectionnement des élus offert par l'Union des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier la participation des nouveaux élus soit le conseiller Martin Sévigny et le conseiller Claude Côté à la formation «Nouveaux élus et nouveaux conseils municipaux» qui a eu lieu à Drummondville, le 20 novembre 2005;

QUE la trésorière soit autorisée à défrayer les coûts liés à l'inscription des participants ainsi que les frais de déplacement présentés.

ADOPTÉE

05-12-348

Réattribution d'une aide financière du Pacte rural

ATTENDU QUE le Comité de gestion du Pacte rural de la MRC de l'Érable a rejeté la recommandation du conseil municipal concernant le projet «L'excès de bruit, c'est agressant» du Club Autoneige des Bois-Francis, le jugeant non admissible;

ATTENDU QUE ce projet engendre un montant à réattribuer de 2 400 \$;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de proposer au Comité de gestion du Pacte rural que le montant restant de 2 400 \$ soit attribué au Hockey mineur de Princeville pour son projet «Caravelle junior A de Princeville».

ADOPTÉE

05-12-349

Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaires

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- | | |
|---|--------------|
| - En date du 16 novembre 2005 | |
| - nos 5CH001631 à 5CH001635 | 3 378.70 \$ |
| - En date du 23 novembre 2005 | |
| - nos 5CH001636 & 5CH001637 | 17 921.59 \$ |
| - En date du 24 novembre 2005 | |
| - no 5CH001638 | 235.24 \$ |
| - En date du 1 ^{er} décembre 2005 | |
| - nos 5CH001639 à 5CH001644 | 20 694.58 \$ |
| - En date du 2 décembre 2005 | |
| - nos 5CH001645 à 5CH001647 | 23 527.47 \$ |
| - dépôts salaires des périodes 200545 à 200548 | |
| - temps supplémentaire des périodes 200545 à 200548 | |

ADOPTÉE

05-12-350

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 5 décembre 2005
- nos 5CH001648 à 5CH001778 243 388.27 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 5 décembre 2005
- nos 5CH200029 10 680.94 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

05-12-351

Avis de motion – Règlement de taxation 2006

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron qu'à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la taxation 2006.

05-12-352

Avis de motion – Règlement de tarification 2006 pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier qu'à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2006 pour la gestion des matières résiduelles.

05-12-353

Avis de motion – Règlement de tarification 2006 pour le service d'aqueduc

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré qu'à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2006 pour le service d'aqueduc.

05-12-354

Avis de motion – Règlement de tarification 2006 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel qu'à une prochaine séance soit régulière, spéciale ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2006 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

05-12-355

Modification du règlement no 2004-78 – Changement du terme de financement

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que soit modifié l'article 3 du règlement no 2004-78 par le remplacement du terme de financement de dix (10) ans par cinq (5) ans.

ADOPTÉE

05-12-356

Assurances générales – Regroupement des Villes de l’Estrie – Autorisation de paiements

ATTENDU QUE le regroupement des villes de l’Estrie a décidé de retourner en appel d’offres public distinctement pour l’assurance responsabilité municipale et pour les autres couvertures;

ATTENDU les recommandations d’Optimum Gestion de risques;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de retenir les soumissions de B.F. Lorenzetti qui se détaillent comme suit; et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006 :

- Assurance responsabilité municipale avec une franchise de 5 000 \$ et une limite de 2M \$ pour une prime de 6 193 \$ avant taxes;
- Autres assurances (biens, bris de machines, délits, responsabilité primaire, umbrella, automobiles et garagistes) pour une prime de 39 022 \$ avant taxes;

Il est également résolu de verser à l’Union des Municipalités du Québec les quote-parts des deux fonds de franchise soit :

7 880 \$ en biens
13 441 \$ en responsabilité

ainsi que les frais et honoraires.

La trésorière est autorisée à effectuer les paiements au courtier B.F. Lorenzetti et à l’Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

05-12-357

Salaire de formateur en industrie pour préventionniste

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de verser à Christian Chartier, préventionniste au service incendie, un salaire de 40 \$ l’heure lorsqu’il dispense de la formation en industrie, ce salaire incluant les heures de préparation.

La trésorière est autorisée à facturer les industries bénéficiant de ce genre de formation au taux horaire de 50 \$ l’heure avant taxes.

ADOPTÉE

05-12-358

Départs à la retraite

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte des départs à la retraite de M. Bruno Gagnon qui a passé 28 ans au service du département de voirie, et de M. Michel Roux qui a œuvré 20 ans au service de prévention des incendies;

Il est également résolu de permettre le transfert du solde du temps accumulé 2005 de Bruno Gagnon en janvier 2006.

ADOPTÉE

05-12-359

Taux de transport de neige – Saison 2005-2006

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige usée à l'intérieur des limites de Princeville au taux de 1.037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2005-2006.

ADOPTÉE

05-12-360

Contrat déneigement rang 1 Est

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a reçu une offre de service pour le déneigement et le déglçage chimique du 1^{er} Rang Est de la Ville de Princeville pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement du 1^{er} rang Est de la Ville de Princeville situé aux limites de Notre-Dame de Lourdes et de Princeville sur une distance de 1,2 kilomètres, à l'entreprise Excavation H. St-Pierre inc. pour un montant annuel total de 2 310.00 \$ taxes non incluses sur une période de trois ans soit l'année 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat de déneigement du 1^{er} rang Est de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Droits de passage de motoneiges additionnels – la demande est à l'étude.

05-12-361

Ajout de trois lumières de rue au Domaine Paquet Est

ATTENDU le besoin d'éclairage public dans le secteur Est du Domaine Paquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent améliorer l'éclairage public dans le secteur du Club de Golf des Bois-Francis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soient installées trois nouvelles lumières de rue dans le secteur Est du domaine Paquet.

ADOPTÉE

05-12-362

Installation d'un nouveau ponceau sur le cours d'eau Gros Ruisseau

ATTENDU QUE la Ville de Princeville déverse une partie de l'eau de surface dans le cours d'eau Gros Ruisseau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser Michel Carignan, inspecteur de la voirie locale à effectuer les travaux de remplacement d'un ponceau situé à l'embouchure du cours d'eau Gros Ruisseau pour remédier aux problèmes d'érosion causés par les eaux de surface des rues et terrains de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire no 265 de la MRC de l'Érable – le greffier dépose et informe le conseil de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire modifié de la MRC de l'Érable concernant l'implantation de porcheries sur le territoire.

05-12-363

10^e groupe scout St-Eusèbe de Princeville

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une contribution de 500 \$ à l'organisation du Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2005-2006.

ADOPTÉE

05-12-364

Festival du Cheval – Appui Programme de subvention salariales

ATTENDU la demande d'appui présentée par l'organisation de Festival du Cheval de Princeville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière présentée par le Festival du Cheval de Princeville dans le cadre du programme de Placement Carrière-Été du gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

Maison des Jeunes La Fréquence – Remerciements pour l'aide financière accordée dans le cadre du Tournoi de golf de la Ville de Princeville.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-12-365

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière